2023.05.24a.preavis.greve.CSA-CCRF.pr.jeudi.01.juin 2
2023.05.24b.preavis.greve.CSA-CCRF.pr.vendredi.02.juin 3
2023.05.24c.preavis.greve.CSA-CCRF.pr.dimanche.04.juin 4
2023.05.24d.preavis.greve.CSA-CCRF.pr.lundi.05.juin 5
2023.05.24e.preavis.greve.CSA-CCRF.pr.mardi.06.juin 6
2023.05.24f.preavis.greve.CSA-CCRF.pr.mercredi.07.juin 7
2023.05.24g.preavis.greve.CSA-CCRF.pr.jeudi.08.juin 8
2023.05.24h.preavis.greve.CSA-CCRF.pr.vendredi.09.juin 9
2023.05.24i.preavis.greve.CSA-CCRF.pr.dimanche.11.juin 10

Monsieur Philippe LEGUÉ
Administrateur général des douanes et droits indirects
Directeur Interrégional des Douanes et Droits Indirects
Rue du Signe - BP 16108
95701 ROISSY CDG CEDEX

Le mercredi 24 mai 2023

Objet : préavis de grève pour la journée du jeudi 1er juin 2023.

Monsieur l'administrateur général,
Directeur interrégional,

Depuis plus d'un mois, la représentation du personnel de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA) attire votre attention sur la nouvelle cellule de sécurité alimentaire (CSA), exerçant à partir du 01/06/2023 les missions jusque là assumées par la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).

Pour cette cellule constituée au sein du service de la Prise en charge (PEC), le régime de travail finalement retenu (7h30-16h), du dimanche au vendredi inclus, sans garantie de 2 jours de repos hebdomadaires (RH), est inacceptable. Il constitue une violation du Protocole Horaire de 1982 -actualisé en 2002-, il porte atteinte au bien être au travail des agents de la CSA, il est illégal au regard du droit du travail (art. L3131-1 et L3132-2 et art. 3 du décret 2002-155).

En cela, après une discussion non constructive en Comité social d'administration local (CSAL) de la DIPA, l'ensemble des organisations syndicales locales représentatives a voté le 11/04/2023 son opposition au projet.

Face à l'attentisme et au manque de considération de la « haute » administration, les sections à Paris-Aéroports de SOLIDAIRES Douanes, de la CFDT Douane, de la CGT Douanes et de l'UNSA Douanes, déposent un préavis de grève pour la journée du jeudi 1er juin 2023 (de 7h00 à 20h00), afin de couvrir et soutenir toutes les actions des personnels de la cellule de sécurité alimentaire (CSA).

À l'appui des revendications des personnels, les sections SOLIDAIRES Douanes, CFDT Douane, CGT Douanes et UNSA Douanes à Paris-Aéroports revendiquent :

- La mise en place d'horaires longs (HL), tel qu'initialement prévu lors du groupe de travail (GT) local du 15 févier et tel que cela existe pour le dispositif retenu à Orly pour l'exercice des mêmes missions (8h-20h) .
- La reconnaissance de la pénibilité du travail le dimanche par la bonification/compensation d'une annuité tous les 5 ans pour un départ en retraite anticipé à l'instar nos collègues de la branche surveillance (SU).
- La garantie de 2 jours de repos hebdomadaire (RH) consécutif.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur interrégional, l'expression de notre considération.

Pour les sections SOLIDAIRES Douanes, CFDT Douanes, CGT Douanes, UNSA Douanes
de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports

Fabien MILIN

Copie à Madame Évelyne SARTI, directrice interrégionale adjointe, directrice interrégionale par intérim à partir du 1er juin 2023.

Monsieur Philippe LEGUÉ
Administrateur général des douanes et droits indirects
Directeur Interrégional des Douanes et Droits Indirects
Rue du Signe - BP 16108
95701 ROISSY CDG CEDEX

Le mercredi 24 mai 2023

Objet : préavis de grève pour la journée du vendredi 02 juin 2023.

Monsieur l'administrateur général,
Directeur interrégional,

Depuis plus d'un mois, la représentation du personnel de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA) attire votre attention sur la nouvelle cellule de sécurité alimentaire (CSA), exerçant à partir du 01/06/2023 les missions jusque là assumées par la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).

Pour cette cellule constituée au sein du service de la Prise en charge (PEC), le régime de travail finalement retenu (7h30-16h), du dimanche au vendredi inclus, sans garantie de 2 jours de repos hebdomadaires (RH), est inacceptable. Il constitue une violation du Protocole Horaire de 1982 -actualisé en 2002-, il porte atteinte au bien être au travail des agents de la CSA, il est illégal au regard du droit du travail (art. L3131-1 et L3132-2 et art. 3 du décret 2002-155).

En cela, après une discussion non constructive en Comité social d'administration local (CSAL) de la DIPA, l'ensemble des organisations syndicales locales représentatives a voté le 11/04/2023 son opposition au projet.

Face à l'attentisme et au manque de considération de la « haute » administration, les sections à Paris-Aéroports de SOLIDAIRES Douanes, de la CFDT Douane, de la CGT Douanes et de l'UNSA Douanes, déposent un préavis de grève pour la journée du vendredi 02 juin 2023 (de 7h00 à 20h00), afin de couvrir et soutenir toutes les actions des personnels de la cellule de sécurité alimentaire (CSA).

À l'appui des revendications des personnels, les sections SOLIDAIRES Douanes, CFDT Douane, CGT Douanes et UNSA Douanes à Paris-Aéroports revendiquent :

- La mise en place d'horaires longs (HL), tel qu'initialement prévu lors du groupe de travail (GT) local du 15 févier et tel que cela existe pour le dispositif retenu à Orly pour l'exercice des mêmes missions (8h-20h) .
- La reconnaissance de la pénibilité du travail le dimanche par la bonification/compensation d'une annuité tous les 5 ans pour un départ en retraite anticipé à l'instar nos collègues de la branche surveillance (SU).
- La garantie de 2 jours de repos hebdomadaire (RH) consécutif.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur interrégional, l'expression de notre considération.

Pour les sections SOLIDAIRES Douanes, CFDT Douanes, CGT Douanes et UNSA Douanes
de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports

Fabien MILIN

Copie à Madame Évelyne SARTI, directrice interrégionale adjointe, directrice interrégionale par intérim à partir du 1er juin 2023.

Monsieur Philippe LEGUÉ
Administrateur général des douanes et droits indirects
Directeur Interrégional des Douanes et Droits Indirects
Rue du Signe - BP 16108
95701 ROISSY CDG CEDEX

Le mercredi 24 mai 2023

Objet : préavis de grève pour la journée du dimanche 04 juin 2023.

Monsieur l'administrateur général,
Directeur interrégional,

Depuis plus d'un mois, la représentation du personnel de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA) attire votre attention sur la nouvelle cellule de sécurité alimentaire (CSA), exerçant à partir du 01/06/2023 les missions jusque là assumées par la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).

Pour cette cellule constituée au sein du service de la Prise en charge (PEC), le régime de travail finalement retenu (7h30-16h), du dimanche au vendredi inclus, sans garantie de 2 jours de repos hebdomadaires (RH), est inacceptable. Il constitue une violation du Protocole Horaire de 1982 -actualisé en 2002-, il porte atteinte au bien être au travail des agents de la CSA, il est illégal au regard du droit du travail (art. L3131-1 et L3132-2 et art. 3 du décret 2002-155).

En cela, après une discussion non constructive en Comité social d'administration local (CSAL) de la DIPA, l'ensemble des organisations syndicales locales représentatives a voté le 11/04/2023 son opposition au projet.

Face à l'attentisme et au manque de considération de la « haute » administration, les sections à Paris-Aéroports de SOLIDAIRES Douanes, de la CFDT Douane, de la CGT Douanes et de l'UNSA Douanes, déposent un préavis de grève pour la journée du dimanche 4 juin 2023 (de 7h00 à 20h00), afin de couvrir et soutenir toutes les actions des personnels de la cellule de sécurité alimentaire (CSA).

À l'appui des revendications des personnels, les sections SOLIDAIRES Douanes, CFDT Douane, CGT Douanes et UNSA Douanes à Paris-Aéroports revendiquent :

- La mise en place d'horaires longs (HL), tel qu'initialement prévu lors du groupe de travail (GT) local du 15 févier et tel que cela existe pour le dispositif retenu à Orly pour l'exercice des mêmes missions (8h-20h) .
- La reconnaissance de la pénibilité du travail le dimanche par la bonification/compensation d'une annuité tous les 5 ans pour un départ en retraite anticipé à l'instar nos collègues de la branche surveillance (SU).
- La garantie de 2 jours de repos hebdomadaire (RH) consécutif.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur interrégional, l'expression de notre considération.

Pour les sections SOLIDAIRES Douanes, CFDT Douanes, CGT Douanes et UNSA Douanes
de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports

Fabien MILIN

Copie à Madame Évelyne SARTI, directrice interrégionale adjointe, directrice interrégionale par intérim à partir du 1er juin 2023.

Monsieur Philippe LEGUÉ
Administrateur général des douanes et droits indirects
Directeur Interrégional des Douanes et Droits Indirects
Rue du Signe - BP 16108
95701 ROISSY CDG CEDEX

Le mercredi 24 mai 2023

Objet : préavis de grève pour la journée du lundi 05 juin 2023.

Monsieur l'administrateur général,
Directeur interrégional,

Depuis plus d'un mois, la représentation du personnel de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA) attire votre attention sur la nouvelle cellule de sécurité alimentaire (CSA), exerçant à partir du 01/06/2023 les missions jusque là assumées par la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).

Pour cette cellule constituée au sein du service de la Prise en charge (PEC), le régime de travail finalement retenu (7h30-16h), du dimanche au vendredi inclus, sans garantie de 2 jours de repos hebdomadaires (RH), est inacceptable. Il constitue une violation du Protocole Horaire de 1982 -actualisé en 2002-, il porte atteinte au bien être au travail des agents de la CSA, il est illégal au regard du droit du travail (art. L3131-1 et L3132-2 et art. 3 du décret 2002-155).

En cela, après une discussion non constructive en Comité social d'administration local (CSAL) de la DIPA, l'ensemble des organisations syndicales locales représentatives a voté le 11/04/2023 son opposition au projet.

Face à l'attentisme et au manque de considération de la « haute » administration, les sections à Paris-Aéroports de SOLIDAIRES Douanes, de la CFDT Douane, de la CGT Douanes et de l'UNSA Douanes déposent un préavis de grève pour la journée du lundi 05 juin 2023 (de 7h00 à 20h00), afin de couvrir et soutenir toutes les actions des personnels de la cellule de sécurité alimentaire (CSA).

À l'appui des revendications des personnels, les sections SOLIDAIRES Douanes, CFDT Douane, CGT Douanes et UNSA Douanes à Paris-Aéroports revendiquent :

- La mise en place d'horaires longs (HL), tel qu'initialement prévu lors du groupe de travail (GT) local du 15 févier et tel que cela existe pour le dispositif retenu à Orly pour l'exercice des mêmes missions (8h-20h) .
- La reconnaissance de la pénibilité du travail le dimanche par la bonification/compensation d'une annuité tous les 5 ans pour un départ en retraite anticipé à l'instar nos collègues de la branche surveillance (SU).
- La garantie de 2 jours de repos hebdomadaire (RH) consécutif.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur interrégional, l'expression de notre considération.

Pour les sections SOLIDAIRES Douanes, CFDT Douanes, CGT Douanes et UNSA Douanes
de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports

Fabien MILIN

Copie à Madame Évelyne SARTI, directrice interrégionale adjointe, directrice interrégionale par intérim à partir du 1er juin 2023.

Monsieur Philippe LEGUÉ
Administrateur général des douanes et droits indirects
Directeur Interrégional des Douanes et Droits Indirects
Rue du Signe - BP 16108
95701 ROISSY CDG CEDEX

Le mercredi 24 mai 2023

Objet : préavis de grève pour la journée du mardi 06 juin 2023.

Monsieur l'administrateur général,
Directeur interrégional,

Depuis plus d'un mois, la représentation du personnel de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA) attire votre attention sur la nouvelle cellule de sécurité alimentaire (CSA), exerçant à partir du 01/06/2023 les missions jusque là assumées par la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).

Pour cette cellule constituée au sein du service de la Prise en charge (PEC), le régime de travail finalement retenu (7h30-16h), du dimanche au vendredi inclus, sans garantie de 2 jours de repos hebdomadaires (RH), est inacceptable. Il constitue une violation du Protocole Horaire de 1982 -actualisé en 2002-, il porte atteinte au bien être au travail des agents de la CSA, il est illégal au regard du droit du travail (art. L3131-1 et L3132-2 et art. 3 du décret 2002-155).

En cela, après une discussion non constructive en Comité social d'administration local (CSAL) de la DIPA, l'ensemble des organisations syndicales locales représentatives a voté le 11/04/2023 son opposition au projet.

Face à l'attentisme et au manque de considération de la « haute » administration, les sections à Paris-Aéroports de SOLIDAIRES Douanes, de la CFDT Douane, de la CGT Douanes et de l'UNSA Douanes, déposent un préavis de grève pour la journée du mardi 06 juin 2023 (de 7h00 à 20h00), afin de couvrir et soutenir toutes les actions des personnels de la cellule de sécurité alimentaire (CSA).

À l'appui des revendications des personnels, les sections SOLIDAIRES Douanes, CFDT Douane, CGT Douanes et UNSA Douanes à Paris-Aéroports revendiquent :

- La mise en place d'horaires longs (HL), tel qu'initialement prévu lors du groupe de travail (GT) local du 15 févier et tel que cela existe pour le dispositif retenu à Orly pour l'exercice des mêmes missions (8h-20h) .
- La reconnaissance de la pénibilité du travail le dimanche par la bonification/compensation d'une annuité tous les 5 ans pour un départ en retraite anticipé à l'instar nos collègues de la branche surveillance (SU).
- La garantie de 2 jours de repos hebdomadaire (RH) consécutif.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur interrégional, l'expression de notre considération.

Pour les sections SOLIDAIRES Douanes, CFDT Douanes, CGT Douanes et UNSA Douanes
de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports

Fabien MILIN

Copie à Madame Évelyne SARTI, directrice interrégionale adjointe, directrice interrégionale par intérim à partir du 1er juin 2023.

Monsieur Philippe LEGUÉ
Administrateur général des douanes et droits indirects
Directeur Interrégional des Douanes et Droits Indirects
Rue du Signe - BP 16108
95701 ROISSY CDG CEDEX

Le mercredi 24 mai 2023

Objet : préavis de grève pour la journée du mercredi 07 juin 2023.

Monsieur l'administrateur général,
Directeur interrégional,

Depuis plus d'un mois, la représentation du personnel de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA) attire votre attention sur la nouvelle cellule de sécurité alimentaire (CSA), exerçant à partir du 01/06/2023 les missions jusque là assumées par la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).

Pour cette cellule constituée au sein du service de la Prise en charge (PEC), le régime de travail finalement retenu (7h30-16h), du dimanche au vendredi inclus, sans garantie de 2 jours de repos hebdomadaires (RH), est inacceptable. Il constitue une violation du Protocole Horaire de 1982 -actualisé en 2002-, il porte atteinte au bien être au travail des agents de la CSA, il est illégal au regard du droit du travail (art. L3131-1 et L3132-2 et art. 3 du décret 2002-155).

En cela, après une discussion non constructive en Comité social d'administration local (CSAL) de la DIPA, l'ensemble des organisations syndicales locales représentatives a voté le 11/04/2023 son opposition au projet.

Face à l'attentisme et au manque de considération de la « haute » administration, les sections à Paris-Aéroports de SOLIDAIRES Douanes, de la CFDT Douane, de la CGT Douanes et de l'UNSA Douanes déposent un préavis de grève pour la journée du mercredi 07 juin 2023 (de 7h00 à 20h00), afin de couvrir et soutenir toutes les actions des personnels de la cellule de sécurité alimentaire (CSA).

À l'appui des revendications des personnels, les sections SOLIDAIRES Douanes, CFDT Douane, CGT Douanes et UNSA Douanes à Paris-Aéroports revendiquent :

- La mise en place d'horaires longs (HL), tel qu'initialement prévu lors du groupe de travail (GT) local du 15 févier et tel que cela existe pour le dispositif retenu à Orly pour l'exercice des mêmes missions (8h-20h) .
- La reconnaissance de la pénibilité du travail le dimanche par la bonification/compensation d'une annuité tous les 5 ans pour un départ en retraite anticipé à l'instar nos collègues de la branche surveillance (SU).
- La garantie de 2 jours de repos hebdomadaire (RH) consécutif.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur interrégional, l'expression de notre considération.

Pour les sections SOLIDAIRES Douanes, CFDT Douanes, CGT Douanes et UNSA Douanes
de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports

Fabien MILIN

Copie à Madame Évelyne SARTI, directrice interrégionale adjointe, directrice interrégionale par intérim à partir du 1er juin 2023.

Monsieur Philippe LEGUÉ
Administrateur général des douanes et droits indirects
Directeur Interrégional des Douanes et Droits Indirects
Rue du Signe - BP 16108
95701 ROISSY CDG CEDEX

Le mercredi 24 mai 2023

Objet : préavis de grève pour la journée du jeudi 08 juin 2023.

Monsieur l'administrateur général,
Directeur interrégional,

Depuis plus d'un mois, la représentation du personnel de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA) attire votre attention sur la nouvelle cellule de sécurité alimentaire (CSA), exerçant à partir du 01/06/2023 les missions jusque là assumées par la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).

Pour cette cellule constituée au sein du service de la Prise en charge (PEC), le régime de travail finalement retenu (7h30-16h), du dimanche au vendredi inclus, sans garantie de 2 jours de repos hebdomadaires (RH), est inacceptable. Il constitue une violation du Protocole Horaire de 1982 -actualisé en 2002-, il porte atteinte au bien être au travail des agents de la CSA, il est illégal au regard du droit du travail (art. L3131-1 et L3132-2 et art. 3 du décret 2002-155).

En cela, après une discussion non constructive en Comité social d'administration local (CSAL) de la DIPA, l'ensemble des organisations syndicales locales représentatives a voté le 11/04/2023 son opposition au projet.

Face à l'attentisme et au manque de considération de la « haute » administration, les sections à Paris-Aéroports de SOLIDAIRES Douanes, de la CFDT Douane, de la CGT Douanes et de l'UNSA Douanes, déposent un préavis de grève pour la journée du jeudi 08 juin 2023 (de 7h00 à 20h00), afin de couvrir et soutenir toutes les actions des personnels de la cellule de sécurité alimentaire (CSA).

À l'appui des revendications des personnels, les sections SOLIDAIRES Douanes, CFDT Douane, CGT Douanes et UNSA Douanes à Paris-Aéroports revendiquent :

- La mise en place d'horaires longs (HL), tel qu'initialement prévu lors du groupe de travail (GT) local du 15 févier et tel que cela existe pour le dispositif retenu à Orly pour l'exercice des mêmes missions (8h-20h) .
- La reconnaissance de la pénibilité du travail le dimanche par la bonification/compensation d'une annuité tous les 5 ans pour un départ en retraite anticipé à l'instar nos collègues de la branche surveillance (SU).
- La garantie de 2 jours de repos hebdomadaire (RH) consécutif.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur interrégional, l'expression de notre considération.

Pour les sections SOLIDAIRES Douanes, CFDT Douanes, CGT Douanes et UNSA Douanes
de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports

Fabien MILIN

Copie à Madame Évelyne SARTI, directrice interrégionale adjointe, directrice interrégionale par intérim à partir du 1er juin 2023.

Monsieur Philippe LEGUÉ
Administrateur général des douanes et droits indirects
Directeur Interrégional des Douanes et Droits Indirects
Rue du Signe - BP 16108
95701 ROISSY CDG CEDEX

Le mercredi 24 mai 2023

Objet : préavis de grève pour la journée du vendredi 08 juin 2023.

Monsieur l'administrateur général,
Directeur interrégional,

Depuis plus d'un mois, la représentation du personnel de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA) attire votre attention sur la nouvelle cellule de sécurité alimentaire (CSA), exerçant à partir du 01/06/2023 les missions jusque là assumées par la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).

Pour cette cellule constituée au sein du service de la Prise en charge (PEC), le régime de travail finalement retenu (7h30-16h), du dimanche au vendredi inclus, sans garantie de 2 jours de repos hebdomadaires (RH), est inacceptable. Il constitue une violation du Protocole Horaire de 1982 -actualisé en 2002-, il porte atteinte au bien être au travail des agents de la CSA, il est illégal au regard du droit du travail (art. L3131-1 et L3132-2 et art. 3 du décret 2002-155).

En cela, après une discussion non constructive en Comité social d'administration local (CSAL) de la DIPA, l'ensemble des organisations syndicales locales représentatives a voté le 11/04/2023 son opposition au projet.

Face à l'attentisme et au manque de considération de la « haute » administration, les sections à Paris-Aéroports de SOLIDAIRES Douanes, de la CFDT Douane, de la CGT Douanes et de l'UNSA Douanes, déposent un préavis de grève pour la journée du vendredi 09 juin 2023 (de 7h00 à 20h00), afin de couvrir et soutenir toutes les actions des personnels de la cellule de sécurité alimentaire (CSA).

À l'appui des revendications des personnels, les sections SOLIDAIRES Douanes, CFDT Douane, CGT Douanes et UNSA Douanes à Paris-Aéroports revendiquent :

- La mise en place d'horaires longs (HL), tel qu'initialement prévu lors du groupe de travail (GT) local du 15 févier et tel que cela existe pour le dispositif retenu à Orly pour l'exercice des mêmes missions (8h-20h) .
- La reconnaissance de la pénibilité du travail le dimanche par la bonification/compensation d'une annuité tous les 5 ans pour un départ en retraite anticipé à l'instar nos collègues de la branche surveillance (SU).
- La garantie de 2 jours de repos hebdomadaire (RH) consécutif.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur interrégional, l'expression de notre considération.

Pour les sections SOLIDAIRES Douanes, CFDT Douanes, CGT Douanes et UNSA Douanes
de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports

Fabien MILIN

Copie à Madame Évelyne SARTI, directrice interrégionale adjointe, directrice interrégionale par intérim à partir du 1er juin 2023.

Monsieur Philippe LEGUÉ
Administrateur général des douanes et droits indirects
Directeur Interrégional des Douanes et Droits Indirects
Rue du Signe - BP 16108
95701 ROISSY CDG CEDEX

Le mercredi 24 mai 2023

Objet : préavis de grève pour la journée du dimanche 11 juin 2023.

Monsieur l'administrateur général,
Directeur interrégional,

Depuis plus d'un mois, la représentation du personnel de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA) attire votre attention sur la nouvelle cellule de sécurité alimentaire (CSA), exerçant à partir du 01/06/2023 les missions jusque là assumées par la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).

Pour cette cellule constituée au sein du service de la Prise en charge (PEC), le régime de travail finalement retenu (7h30-16h), du dimanche au vendredi inclus, sans garantie de 2 jours de repos hebdomadaires (RH), est inacceptable. Il constitue une violation du Protocole Horaire de 1982 -actualisé en 2002-, il porte atteinte au bien être au travail des agents de la CSA, il est illégal au regard du droit du travail (art. L3131-1 et L3132-2 et art. 3 du décret 2002-155).

En cela, après une discussion non constructive en Comité social d'administration local (CSAL) de la DIPA, l'ensemble des organisations syndicales locales représentatives a voté le 11/04/2023 son opposition au projet.

Face à l'attentisme et au manque de considération de la « haute » administration, les sections à Paris-Aéroports de SOLIDAIRES Douanes, de la CFDT Douane, de la CGT Douanes et de l'UNSA Douanes, déposent un préavis de grève pour la journée du dimanche 11 juin 2023 (de 7h00 à 20h00), afin de couvrir et soutenir toutes les actions des personnels de la cellule de sécurité alimentaire (CSA).

À l'appui des revendications des personnels, les sections SOLIDAIRES Douanes, CFDT Douane, CGT Douanes et UNSA Douanes à Paris-Aéroports revendiquent :

- La mise en place d'horaires longs (HL), tel qu'initialement prévu lors du groupe de travail (GT) local du 15 févier et tel que cela existe pour le dispositif retenu à Orly pour l'exercice des mêmes missions (8h-20h) .
- La reconnaissance de la pénibilité du travail le dimanche par la bonification/compensation d'une annuité tous les 5 ans pour un départ en retraite anticipé à l'instar nos collègues de la branche surveillance (SU).
- La garantie de 2 jours de repos hebdomadaire (RH) consécutif.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur interrégional, l'expression de notre considération.

Pour les sections SOLIDAIRES Douanes, CFDT Douanes, CGT Douanes et UNSA Douanes
de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports

Fabien MILIN

Copie à Madame Évelyne SARTI, directrice interrégionale adjointe, directrice interrégionale par intérim à partir du 1er juin 2023.